

## Constitution Dei Verbum sur la Révélation

La Constitution Dei Verbum apporte une réponse claire à la question débattue entre protestants et catholiques : l'Église tire-t-elle ses dogmes de la seule Écriture Sainte ou se réfère-t-elle également à une tradition orale contenant des données qui ne se trouveraient pas dans les Livres saints ?

La Constitution en son numéro 8 affirme l'existence d'une Tradition reçue des Apôtres, qui est, pour une part, mise par écrit dans les livres inspirés, mais qui les dépasse comme en témoignent certains textes bibliques : Saint Paul écrit dans sa 2<sup>ème</sup> lettre aux Thessaloniens : " Tenez bon, et gardez ferme les traditions que nous vous avons enseignées, soit de vive voix, soit par lettre." (2, 15) et saint Jean écrit à la fin de son évangile : "Il y a encore beaucoup d'autres choses que Jésus a faites ; et s'il fallait rapporter chacune d'elles, je pense que le monde entier ne suffirait pas pour contenir les livres que l'on écrirait ainsi." (21, 25) Le concile note ainsi que c'est la Tradition qui aide à déterminer le contenu du canon des Écritures qui n'est indiqué dans aucun des livres bibliques.

**"La Tradition reçue des Apôtres, comprend tout ce qui contribue à conduire saintement la vie du peuple de Dieu et à en augmenter la foi ; ainsi l'Église perpétue dans sa doctrine, sa vie et son culte et elle transmet à chaque génération, tout ce qu'elle est elle-même, tout ce qu'elle croit.**

**Cette Tradition qui vient des Apôtres progresse dans l'Église, sous l'assistance du Saint-Esprit ; en effet, la perception des réalités aussi bien que des paroles transmises s'accroît, soit par la contemplation et l'étude des croyants qui les méditent en leur cœur (cf. Lc 2, 19.51), soit par l'intelligence intérieure qu'ils éprouvent des réalités spirituelles, soit par la prédication de ceux qui, avec la succession épiscopale, ont reçu un charisme certain de vérité. Ainsi l'Église, tandis que les siècles s'écoulent, tend constamment vers la plénitude de la divine vérité, jusqu'à ce que soient accomplies en elle les paroles de Dieu."**

En 1943 dans son encyclique *Divino afflante Spiritu*, Pie XII avait manifesté les dangers d'une lecture fondamentaliste (dans laquelle on prend tout ce qui est écrit au pied de la lettre). Il enseignait que l'Écriture met en oeuvre différents **genres littéraires**, mais certains craignaient qu'en allant plus loin on mette à mal la doctrine traditionnelle de l'inerrance de l'Écriture (c'est-à-dire le fait qu'elle ne contient pas d'erreur) Le concile ouvre aux études bibliques un large espace de liberté en affirmant que la vérité de la Parole de Dieu est indépendante de la vérité historique du texte. (n° 12)

D'autre part, les Père conciliaires s'efforcent de redonner à l'Écriture la place fondamentale qui doit être la sienne dans l'Église et la vie de chaque chrétien. Ils souhaitent : **"que l'étude de la Sainte Écriture soit comme l'âme de la théologie sacrée."** (n°24)

**"Toute la religion chrétienne doit être nourrie et guidée par la Sainte Écriture" (n° 21). En conséquence: "Tous les clercs, en premier lieu les prêtres du Christ, et tous ceux qui s'adonnent légitimement, comme diacres ou catéchistes, au ministère de la parole, doivent, par une lecture sacrée assidue et par une étude approfondie, s'attacher aux Écritures, de peur que l'un d'eux ne devienne un vain prédicateur de la Parole de Dieu au-dehors, parce qu'il ne l'écouterait pas au-dedans de lui..." (n° 25)**

Cette exhortation à se nourrir de l'Écriture ne se limite pas aux clercs, le même paragraphe 25 poursuit : **"De même, le Concile exhorte de façon insistante et spéciale tous les fidèles du Christ, et notamment les membres des ordres religieux, à acquérir, par la lecture fréquente des divines Écritures, la science éminente de Jésus Christ (Philippiens 3, 8). En effet, l'ignorance des Écritures, c'est l'ignorance du Christ dit Saint Jérôme. Que volontiers donc, ils (les fidèles du Christ) abordent le texte sacré lui-même, soit par la sainte liturgie imprégnée des paroles divines, soit par une pieuse lecture, soit par des cours appropriés et par d'autres moyens qui, avec l'approbation et par les soins des pasteurs de l'Église, se répandent partout de nos jours d'une manière digne d'éloges. Qu'ils se rappellent aussi que la prière doit aller de pair avec la lecture de la Sainte Écriture, pour que s'établisse un dialogue entre Dieu et l'homme, car nous lui parlons quand nous prions, mais nous l'écoutons quand nous lisons les oracles divins comme le dit Saint Ambroise."**